



ÉDUCATION
Les langues
régionales
méritent-elles
vraiment
l'agrégation? **PAGE 13**

Les langues régionales méritent-elles l'agrégation?

Baptisée « langues de France », elle sera proposée dès 2018 pour le breton, le corse et l'occitan. Suivront le basque et le catalan.

MARIE-ESTELLE PECH @MariEstellePech

ÉDUCATION L'arrêté du ministère de l'Éducation nationale est passé inaperçu fin mars. Il est pourtant hautement symbolique, permettant à huit langues régionales d'accéder à l'agrégation, concours le plus prestigieux de l'enseignement. La toute nouvelle agrégation des langues de France sera proposée dès la rentrée 2018 dans les options breton, corse et occitan; s'y ajouteront en 2019 le basque et le catalan.

Les sessions suivantes concerneront aussi le créole et le tahitien. Le concours comportera notamment une composition en français de sept heures sur « un programme de civilisation (...) relevant de la sociolinguistique et de l'Histoire » et le commentaire dans la langue régionale « d'un texte littéraire inscrit au programme ». La création du concours « poursuit la reconnaissance des langues régionales impulsée par la loi de refondation de l'école de juillet 2013 », affirme-t-on au ministère.

Les associations de défense de ces langues réclamaient à cor et à cri l'accès à l'agrégation 25 ans après leur accès au concours du Capes. Elles saluent cette reconnaissance, « qui va ouvrir le droit pour les enseignants de langues régionales à des perspectives de carrières égales à celles de leurs collègues des autres disciplines ». La réussite des enseignants du secondaire à

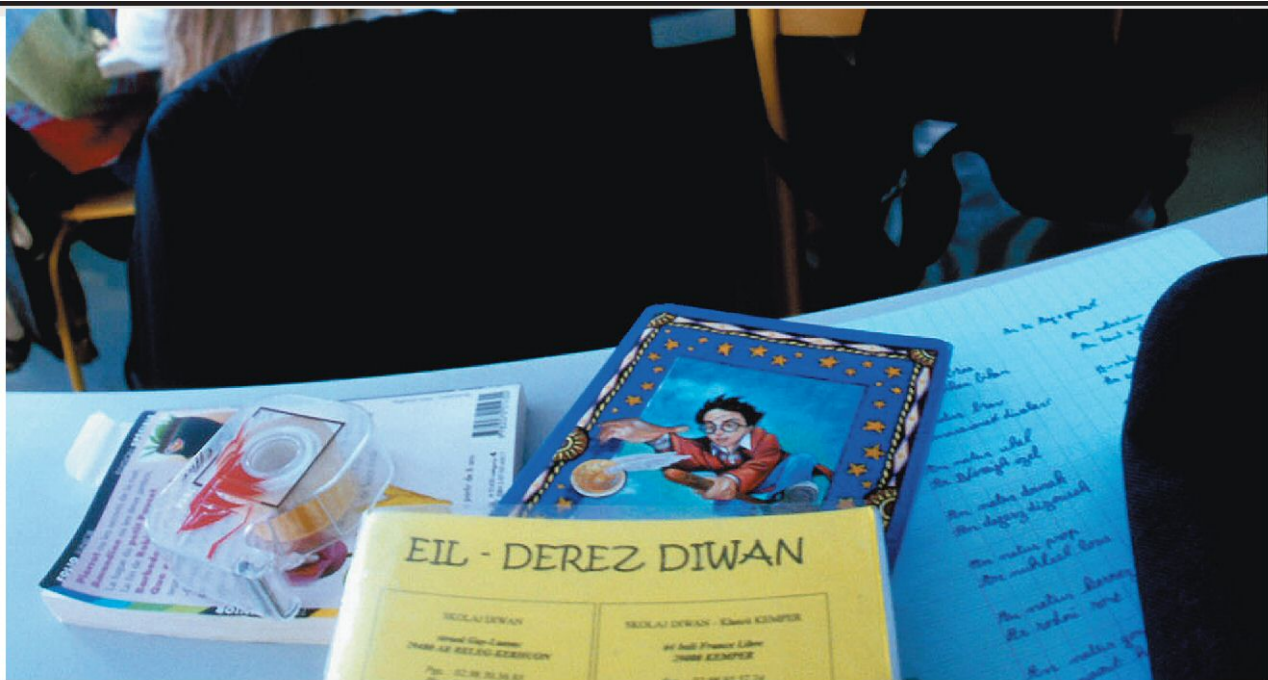
ce concours leur garantit moins d'heures d'enseignement hebdomadaires devant les élèves (quinze heures au lieu de dix-huit) et un salaire plus élevé.

Tout en saluant ce geste, les associations ne manquent pas de souligner que l'annonce intervient en toute fin de quinquennat... Et que le nombre de postes à pourvoir est de fait renvoyé au prochain gouvernement. Il ne concernera qu'un très faible nombre d'enseignants. En 2017, on ne comptait que cinq postes ouverts pour l'occitan et le créole, trois pour le breton, deux pour le catalan et le basque, et un seul pour le corse. Mais les associations se félicitent « d'avoir mis un pied dans la brèche » après que Manuel Valls a promis en juillet 2016 une agrégation de corse... en Corse. « C'était logique que nous obtenions la même chose », explique Marie-Jeanne Verny, professeur d'occitan à l'université de Montpellier. Il fallait aussi pour le gouvernement trouver une contrepartie politique à l'absence de ratification de la charte européenne des langues régionales, promise par François Hollande au début du quinquennat.

« Ordre de priorité discutable »

Pour Patrice Roques, responsable des langues régionales pour l'association des professeurs de langues vivantes (APLV), « cette mesure symbolique bienvenue ne va pas coûter grand-chose ». Il critique « un

ordre de priorité discutable » qui privilégie le corse, le breton et l'occitan au détriment des autres. « Il ne faudrait pas non plus que les postes ouverts à ces concours entrent en concurrence avec d'autres langues comme le japonais ou l'hébreu, par exemple », craint-il. Historien de l'éducation, Claude Lelièvre, « réticent sur la prolifération de ces reconnaissances » observe ironiquement que ces agrégations « permettront de nourrir quelques universitaires supplémentaires ». De surcroît de quel créole, de quel occitan parle-t-on? « Certaines de ces langues ont été tardivement recréées de façon approximative », fait-il observer, insistant sur le fait que peu d'examineurs seront capables d'évaluer les candidats et que la sphère de sélection et d'affectation sera restreinte. Et quid du corpus de l'épreuve de littérature, parfois cantonné à une époque récente? Président de la confédération Calandreta, ces écoles occitanes bilingues, Jean-Louis Blenet s'insurge: « La langue d'oc, facilement réduite au rang de patois, c'est une langue millénaire parlée par les troubadours », rappelle-t-il. Quant au Félibrige, cette association qui distribue chaque année des prix pour les œuvres en langue d'oc, c'est la plus ancienne association littéraire de France, affirment ses membres. Elle a été créée par le Prix Nobel Frédéric Mistral en 1854. ■



Une classe du collège Diwan-du-Relecq-Kerhuon, dans le Finistère. ROZÉ/ANDIA.FR